

Pour inscrire votre enfant, veuillez-vous présenter auprès de M. Morais Xavier ou Mme Rebours Sylvie

- **AUCUNE INSCRIPTION PAR TELEPHONE**
- Les après-midi pendant les horaires d'ouverture du centre de loisirs de 16h30 à 18h30
- La fiche d'inscription pour les vacances vous sera remise pendant l'inscription ou sur le site de la communauté de communes CCYN.fr
- **ATTENTION LES PLACES SONT LIMITEES**

Centre de Loisirs Intercommunal Site de Pont sur Yonne

Vacances de Noël 2017/2018

Du 26 au 05 Janvier 2018

06,48,96,80,66



Mardi 26 Décembre		Mercredi 27 Décembre		Jeudi 28 Décembre		Vendredi 29 Décembre	
Maternel	Primaire	Maternel	Primaire	Maternel	Primaire	Maternel	Primaire
Atelier : La maison du bonhomme rouge	Atelier : Mon beau Sapin	Atelier : Préparons les rennes	Atelier : Centre de table	Atelier : Le père Noël et sa hôte	Atelier : Ma chaussure rouge	Atelier : Dans la cuisine de la mère Noël	Atelier : Couronne de main
Jeu : Course des lutins	Jeu : Le lutin gagnant	Jeu : La maison des rennes	Jeu : Tirons le traîneau	Jeu : La ronde du père Noël	Jeu : Attrapons les habits rouge	Jeu : Le collier des rennes	Jeu : Le parcours des clochettes
Mardi 02 Janvier		Mercredi 03 Janvier		Jeudi 04 Janvier		Vendredi 05 Janvier	
atelier : boule à neige		atelier : skieur		atelier : sablés		atelier : Boule déco en laine	
Jeu : jeu de quilles		Jeu : Chat couleur		Jeu : Étoile filante		Jeu : Bienvenue 2018	

Le thème des vacances de Noël pour les maternels pour la première semaine: **Le village du père Noël** et pour les primaires: **La magie de Noël** et la deuxième semaine: **Bienvenue 2018**, les activités seront identiques pour les maternels et primaires.

- Ce programme présente les activités principales. Pendant l'accueil, des activités, telle que coloriage, pâte à modeler, jeux de sociétés... seront proposées selon l'envie des enfants.
- Le centre de loisirs se réserve le droit d'annuler toutes activités si le quota minimum n'est pas atteint ou de modifier son programme en dernière minute en cas d'intempéries ou autres...
 - Tout comportement inacceptable sera cause de renvoi et facturé à l'issue des vacances.
- Pour que votre enfant puisse bénéficier des activités du centre de loisirs vous devez obligatoirement remplir un dossier comprenant une fiche de renseignements, d'autorisations diverses dûment signées, fournir la photocopie de l'assurance extra scolaire ainsi qu'une attestation CAF comprenant votre quotient familial ou à défaut l'attestation de la CPAM.